

DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE

Le préau et les classes de notre école ont retrouvé leur animation habituelle avec le retour des jeunes écoliers. Pour cette nouvelle année scolaire, l'école des Deux Tilleuls accueille **72 élèves, du CP au CM2, répartis au sein de trois classes** :

- CP-CE1 : Anita AUBERT
- CE2-CM1 : Aurélie Fiot
- CM2 : Erika GEOFFROY et Charlene KOLINOWSKI

Avec sa taille humaine, notre école reste un lieu de vie dynamique, porté par une équipe éducative investie et attentive à l'épanouissement de chaque enfant. Entre apprentissages fondamentaux, projets culturels et activités collectives, tout est réuni pour offrir aux élèves un cadre stimulant et bienveillant.

La municipalité souhaite une belle année scolaire à tous les enfants, ainsi qu'une pleine réussite dans leurs apprentissages !



CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DE LA 1ÈRE GUERRE MONDIALE

La célébration du 108ème anniversaire de l'armistice se déroulera à 11h au monument aux morts le 11 novembre prochain. Cette année, les élèves de l'école vont travailler sur un projet intitulé **“Nous sommes tous des passeurs de mémoire”**.

La réflexion des enfants portera sur la symbolique du monument aux morts du village, notamment sur les luzillois tués durant ce conflit.

Pour élaborer leur travail de mémoire, les écoliers consulteront les archives municipales en mairie. Ils élaboreront des documents en lien avec l'histoire du monument et les lieux où sont tombés les “enfants” du village.



En complément de leur travail, la municipalité demande à chacun de rechercher chez lui tout témoignage de cette période (photos, lettres de soldats de Luzillé ou d'ailleurs, objets de ce début de XXème siècle...).

Ces documents et objets seront, s'ils sont nombreux, exposés à côté des travaux des écoliers, à la salle des fêtes, lors du repas des aînés.

Les productions des enfants seront remises au Maire dans une “capsule temporelle” conservée en mairie jusqu'à une date dévoilée lors de la cérémonie.

La municipalité espère une participation nombreuse des élèves pour rendre hommage à nos “poilus”

À VOTRE AGENDA

- 11 novembre : cérémonie commémorative et repas des aînés
- 21 novembre : atelier décorations de Noël
- 28 novembre : concert de la Sainte Cécile à la Salle des Fêtes

Comité de rédaction

Directeur de publication : Jean-Marc Belorgey
Conception : Marylène Serrault, Laëtitia Moreau, Corinne Chaussoy, Gwendolyne Amand, Germain Raysséguier
Impression : La Renaissance Lochoise
Toute reproduction partielle ou totale est interdite.



LUZILLÉ ET VOUS, LE JOURNAL DE VOTRE MUNICIPALITÉ

SEPTEMBRE 2026



LE MOT DU MAIRE

La nouvelle municipalité ne peut pas tout faire lorsqu'elle est sollicitée. Interviennent tant les aspects juridiques que la réalité de ses moyens humains et financiers. Luzillé est une commune rurale. On ne peut en attendre les mêmes services et moyens que ceux d'une ville. De plus, si la situation budgétaire n'est pas alarmante, les dépenses de fonctionnement ont nettement augmenté en 2024 et 2025. C'est pourquoi, dès cet été, des mesures d'économie ont été retenues, dont je détaillerai le contenu et évaluerai l'efficacité début 2027.

Trois exemples pour illustrer ce propos.

1) Le maire n'a pas de compétence générale pour régler les conflits de voisinage. Il ne peut intervenir à cet égard au titre de ses pouvoirs de police que si une situation présente un risque public ou si une réglementation spéciale est enfreinte.

2) Pour la circulation, la vitesse et le stationnement, le maire peut certes réglementer (parfois en lien avec le département), mais le relevé d'infractions dépend aujourd'hui de la Gendarmerie nationale. En outre, les projets comme le contournement routier ouest du bourg, ne peuvent être assumés par la commune seule.

3) Avec l'interdiction du désherbage chimique, l'entretien du cimetière prend plus de temps qu'autrefois et les agents municipaux ne peuvent pas y multiplier les passages, sauf à le faire au détriment d'autres tâches nécessaires.

Dès lors, les habitants, qui forment la “commune”, doivent eux-mêmes participer lorsque c'est possible. On a déjà évoqué dans ce journal l'entretien du trottoir devant sa porte. Cela peut être aussi fait autour de la tombe familiale. Ceux qui n'en ont plus la force peuvent demander à des proches d'intervenir. Pour la période de Noël, les luminaires sur candélabres ne seront pas installés : en revanche un appel est lancé aux habitants pour construire de nouvelles décorations. Certains membres actifs des associations s'essoufflent et il faut les relever (voir l'appel pour Jour de Cher dans le numéro de juillet). Le président Kennedy lançait en 1961 à ses concitoyens : “Ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, mais demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays”. Merci de s'en inspirer pour Luzillé !

Jean-Marc BELORGEY

ÉTAT CIVIL

Naissance :

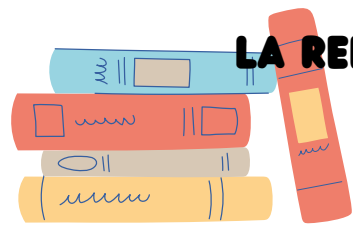
Alice GENITEAU le 3 avril 2026

Mariages :

- Maria LOI et Thierry BODIN le 1er août 2026
- Tiphaine SIMEITIS et Sébastien GAUDINET le 7 août 2026
- Marion BELOTEAU et Alexandre MORIZE le 8 août 2026

Décès :

Francette PIVETTA le 10 mai 2026



LA RENTRÉE À LA MAISON DES ASSOCIATIONS



Les activités ont repris. Un planning est établi, et une charte de bonne utilisation des lieux rédigée, le tout affiché et donc visible par tous.

Des conventions de mise à disposition permanente de locaux à la maison des associations sont en cours de signature avec les associations concernées.

Un double événement célébré avec la municipalité !

Pour marquer le coup, la municipalité souhaite s'associer à la réouverture de la bibliothèque.

Rendez-vous le vendredi 23 octobre 2026 à 19h pour célébrer ensemble une maison des associations rénovée et une bibliothèque offrant à la population des espaces entièrement repensés, plus modernes et plus accueillants.

A cette occasion, la municipalité sera heureuse de vous offrir un **verre de l'amitié**, un moment privilégié pour échanger avec les acteurs associatifs et les élus.

DU CÔTÉ DES SÉNIORS



Repas des aînés rendez-vous le mercredi 11 novembre !

Comme chaque année, la municipalité a la plaisir d'inviter l'ensemble des Luzilloises et Luzillois âgés de 65 ans et plus à partager un moment chaleureux.

Le traditionnel repas des aînés se tiendra le mercredi 11 novembre à 12h30 à la salle des fêtes. Offert par la municipalité, cet événement est l'occasion idéale de se retrouver, d'échanger et de passer un agréable après-midi ensemble.

Les modalités d'inscription et le coupon-réponse seront adressés dans le courant du mois d'octobre par courrier.

Pensez dès à présent à bloquer cette date dans vos agendas !

LA MOBILITÉ



Vous n'avez pas de véhicule ou vous ne pouvez plus conduire ?

Plusieurs services à la demande vous permettent de vous déplacer de votre domicile vers une destination ponctuelle (courses, rendez-vous médical, démarches administratives... ou tout autre besoin personnel).

La Croix-Rouge Mobilité

Ouvert à tous, ce service de transport est assuré par des chauffeurs bénévoles.

Réservation au moins 8 jours à l'avance (hors week-end).

Tarif : 0,30 euros par kilomètre (comptabilisé au départ du dépôt de Bléré).

Renseignement et réservation : Croix-Rouge Mobilité - 07.44.62.44.02.

Rémi + à la demande

Accessible à tous, **les mercredis et vendredis**, ce service vient vous chercher à **votre domicile** pour vous conduire vers les principaux services de Bléré et La Croix-en-Touraine (centre-ville, commerces, maisons médicales, gare...).

La réservation est obligatoire au plus tard la veille avant 17h (le vendredi avant 17h pour un déplacement le lundi suivant).

Renseignement et réservation : Rémi + - 0.806.70.33.33 (service gratuit + prix d'un appel).

Besoin d'aide ?

La mairie reste à votre disposition pour vous orienter vers le service le plus adapté à votre situation.



TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ENTRETIEN : LE POINT SUR LES INTERVENTIONS EN COURS

Les travaux de broyage et de fauchage, habituellement réalisés durant la période estivale, ont subi du retard cette année. En raison des arrêtés préfectoraux liés à la sécheresse et aux risques d'incendie accrus, ces interventions ont dû être temporairement suspendues pour des raisons de sécurité.

L'équipe technique met tout en oeuvre pour rattraper le calendrier. Les broyage et fauchage sont en cours, plusieurs nettoyages de fossés sont programmés et interviendront dans les semaines et mois à venir.

L'ensemble des travaux d'entretien prévus dans les écarts et la campagne luzilloise sera intégralement réalisé.



TRAVAUX COMMUNAUX : LES CHANTIERS DE L'AUTOMNE



La commune poursuit les opérations d'entretien et d'amélioration de son patrimoine communal durant les prochains mois.

Pendant les vacances scolaires de la Toussaint, le préfabriqué installé sur le site de l'école, devenu impropre à toute utilisation, sera démonté. Un projet d'aménagement de l'espace libéré sera étudié. Cette intervention comprendra également l'évacuation de l'ancienne cuve à fioul.

Par ailleurs, le chantier de réfection de l'escalier menant au Hameau des Châtaigniers devrait être engagé avant la fin du mois de novembre afin d'améliorer la sécurité et le confort des usagers.

Enfin, un défibrillateur sera installé sur le site de la Salle des Fêtes d'ici la fin de l'année.

SÉCHERESSE 2026 : RECENSEMENT DES DOMMAGES

La commune recense les **dommages susceptibles d'être liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols** : fissures, déformations des habitations, mouvements de terrain, etc.

Vous constatez des dommages sur votre bien ? Faites-vous connaître auprès de la mairie afin qu'ils puissent être pris en compte dans le cadre de la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse 2026.

Merci de transmettre :

- nom, prénom et coordonnées
- adresse du bien concerné
- photos des dégâts, si possible.

Avant le 31 janvier 2027 :

- par courriel : mairie@luzille.fr
- ou directement à l'accueil de la mairie.

Renseignements auprès de la mairie : 02.47.57.84.19.

Les demandes recueillies permettront à la commune de constituer un dossier qui sera soumis à l'examen d'une commission interministérielle.

IMPORTANT : Le recensement en mairie ne remplace pas la déclaration auprès de votre assurance. La prise en charge des dommages reste conditionnée à la publication d'un arrêté interministériel reconnaissant la commune en état de catastrophe naturelle.

UN NOËL PARTICIPATIF POUR NOTRE VILLAGE !

Petits et grands sont invités à participer à un projet collectif et convivial : la création de décorations de Noël pour embellir notre village. Ces décorations prendront place dans nos rues.

Pour leur réalisation, nous faisons appel à vos dons (boules de Noël, rondins ou chutes de bois, pommes de pin, plastique rigide, grillage à poules, reste de peinture aux couleurs de Noël, corde, ruban, tissus, décorations dont vous ne vous servez plus...)

Ces dons seront à déposer le samedi 7 novembre entre 9h et 12h, place du 8 mai.

L'atelier se déroulera le samedi 21 novembre de 13h à 18h, rendez-vous place du 8 mai.

Pour rendre ce moment plus convivial, vous êtes invités à apporter quelque chose à grignoter, des boissons chaudes seront à disposition.

Venez nombreux pour décorer notre village aux couleurs de Noël !

